

**DELIBERATION N° 39/2025  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE du 7 avril 2025**

**Sous la présidence de Monsieur Djamel NEDJAR, Le Maire**

**Présents** : M. NEDJAR, Mme MACKOWIAK, M. BOURÉ, Mme GOMEZ, M. FLORIN, M. DADDA, M. MENIRI, Mme TIZNITI, Mme BOCK, M. POËSSEL, M. PROD'HOMME, M. NITOU SAMBA, Mme BOULET, Mme DIALLO, M. OLIVIER, Mme NAZEF, Mme UMAKANTHAN, M. BIRACH, M. MILLET, Mme DUMOULIN, M. DUPRAT, M. LAGEDAMON, M. MAILLARD, M. BOUTRY, M. SAHED, M. PEULVAST

**Excusés et ont donné procuration** : Mme EL MANANI à M. BOURÉ, Mme EL HAJOUÏ à Mme TIZNITI, M. RUBANY à M. DADDA, Mme CETINKAYA à M. NITOU SAMBA, M. BUISINE à Mme UMAKANTHAN, M. MAISONNEUVE à Mme DUMOULIN, Mme LE LEPVRIER à M. LAGEDAMON

**Secrétaire de séance** : Mme Sofia NAZEF

**Objet** : Subvention exceptionnelle dans le cadre de l'organisation d'un séjour à Londres par l'ALJ Football

Monsieur Prod'Homme expose :

La Ville souhaite accompagner les projets, portés par le tissu associatif, permettant de proposer aux Limayens des activités novatrices. Ainsi une subvention dite exceptionnelle, qui s'inscrit dans l'enveloppe globale à destination des associations figurant au budget annuel, peut être attribuée pour soutenir lesdits projets.

Le club de football organise un séjour à Londres pour la catégorie des U14. L'objectif étant la découverte d'une nouvelle culture et de s'ouvrir à d'autres horizons. Sur le plan sportif cela permettra aux jeunes de découvrir de nouvelles méthodes d'entraînement et de se confronter à des clubs anglais. En amont de ce séjour, des ateliers d'anglais sont mis en place par le club chaque mercredi depuis le début d'année.

Le séjour qui se déroulera du 7 au 11 mai 2025. Il proposera aux joueurs la visite de la ville de Londres et de ses monuments (Buckingham Palace, Big Ben et le British Museum) ainsi que les structures sportives de plusieurs clubs professionnels. Pour l'encadrement de ce séjour il est prévu quatre encadrants qualifiés du club (BPJEPS et BAFA).

Le coût global du projet s'élève à 14 000€. Pour aider dans la réalisation de ce projet, la Ville souhaite allouer une subvention exceptionnelle de 1500€ (mille-cinq-cents euros) à l'ALJ Football.

## LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu l'exposé de Monsieur Prod'Homme,

Après en avoir délibéré,

### DECIDE à l'unanimité

**ARTICLE UNIQUE : APPROUVE** l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant 1500€ (mille-cinq-cents euros) à l'ALJ Football pour le projet présenté ci-dessus.

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, les jours, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

 Le Maire,  
Djamel NEDJAR

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Versailles ou d'un recours gracieux auprès de la Commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Affichée le

11 AVR. 2025

## Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Subvention exceptionnelle dans le cadre de l'organisation d'un séjour à Londres par l'ALJ Football

---

Date de transmission de l'acte : 08/04/2025

Date de réception de l'accusé de  
réception : 08/04/2025

---

Numéro de l'acte : delib-39-2025 ( [voir l'acte associé](#) )

Identifiant unique de l'acte : 078-217803352-20250408-delib-39-2025-DE

---

Date de décision : 08/04/2025

Acte transmis par : Corinne STIGER

---

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales  
7.5. Subventions